

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

SAGE NRG

**Neste et Rivières
de Gascogne**

Du 01 janvier 2025 au
31 mars 2026

Anne- Isabelle PARDINEILLE

Date de remise du rapport, le 12 mai 2026



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Table des matières

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	4
Préambule	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP*	5
La mission de la garante	5
Fiche d'identité du projet	6
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	9
Synthèse des engagements du responsable de projet en réponse aux demandes des garant.e.s....	9
Actualités liées au projet et évolution	9
Définition de la Stratégie.....	9
Quelle Stratégie pour le SAGE NRG*?.....	9
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	10
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	10
Rappel des actions menées en 2024	10
Continuité des actions en 2025	10
Information du public et communication	10
Sensibilisation des jeunes	10
Supports de communication	11
Participation aux animations et débats grand public.....	15
La participation du public	16
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation.....	17
Les arguments exprimés	19
La synthèse des questionnements lors du webinaire	19
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade.....	20
La suite de la concertation continue	20
Les prochaines étapes du projet et de la concertation	20
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue	21
Annexe 1 Lexique	22
Annexe 2. Tiré à part du document Stratégie du SAGE NRG	23

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Menée en concomitance avec la validation du document « **Tendance et scénario** », la concertation continue menée en 2024 sur le territoire du SAGE* Neste et Rivières de Gascogne visait à informer largement et à mener une démarche participative avec les citoyen.ne.s, élu.e.s et acteur.rice.s du territoire en vue de l'élaboration de la future stratégie de gestion de l'eau qui s'est concrétisée en 2025. L'ensemble des propositions recueillies a alimenté les réflexions pour construire la « **Stratégie du SAGE*** ». Ces deux documents essentiels de la construction d'un SAGE* sont donc issus d'une démarche constante de concertation initiée lors de la concertation préalable menée en 2023 sur la base du document « **Etat initial/Diagnostic** ».

Du point de vue de la continuité de l'information des publics, les supports de communication (Dossier de concertation et Guide pratique (dépliant 4p.) ont fait l'objet de retirages, pour être distribués. « Le Guide de Gouvernance » a été achevé et publié début 2025, accompagné d'un dépliant synthétique de quatre page « Qui fait quoi dans le domaine de l'eau ? ». La refonte totale du site internet sage-nrg.gers.fr effectuée en 2024 a permis une meilleure accessibilité, au fur et à mesure de l'avancement du projet de SAGE*. Il a continué à être mis à jour pour assurer la diffusion de l'information. En 2025 le site du SAGE* a enregistré 5 706 visites, 17 005 pages vues, 2745 téléchargements.

Une nouvelle page dans la rubrique « [Outils de sensibilisation et de communication](#) », destinée aux fiches retours d'expérience du territoire a été créée en 2025 : la page « Eau : un territoire en action ! ». Sept rubriques « À la une » ont été créés et affichées sur la page d'accueil, et les photos du concours photo 2025 ont été ajoutées à l'album du site internet. Cinq Newsletters ont été envoyées et le partage d'informations sur Instagram, Facebook, YouTube et LinkedIn a continué. Conformément au plan de communication, un axe d'information des jeunes a été développé dès 2023 et poursuivi en 2024/2025. Les outils de sensibilisation (cartes en relief, maquettes, exposition itinérante, films, posters....) ont largement circulé.

Du point de vue de la participation, il était convenu avec le M.O. (cf. *Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue en p.24 du Rapport Concertation Continue n°1*), qu'après une année 2024 de mobilisation des citoyen.ne.s et de toutes les parties prenantes de l'eau sur le territoire, cette année serait celle de la valorisation par les membres de la CLE* et les services du CD 32 de la matière recueillie pour avancer dans l'élaboration du document.

Un premier comité technique a eu lieu le 21 janvier 2025 suivi d'un bureau de la CLE* le 17 février 2025. Sur la proposition de la garante et de l'AMO* la CLE* du 12 mars 2025 a été uniquement en présentiel et sous forme d'un atelier participatif sur la thématique Stratégie*.

Un webinar « L'eau sur notre territoire. Stratégie et retours d'expérience » a eu lieu le 1^{er} décembre 2025, il a regroupé une centaine de personnes autour de cinq témoignages, après une présentation de la stratégie en motion design. Le tchat a assuré la fonction question/réponse. Le dernier trimestre 2025 a été consacré à la préparation d'un atelier citoyen prévu le 11 avril 2026, avec un échantillon représentatif de volontaires, en préfiguration d'une commission citoyenne dont le travail puisse se prolonger en évaluation des effets du SAGE*, en complément des indicateurs de suivi du SAGE*, qui seront obligatoirement mis en place ultérieurement.

En conclusion deux préconisations formulées par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable, qui étaient en attente fin 2024 ont été maintenant réalisées : la clarification des compétences, limites et ambitions du SAGE* grâce à un « Guide de Gouvernance » clair et accessible à toutes et tous et la mise en place d'une instance citoyenne ; initialement prévue pour contribuer à la définition de la Stratégie*, elle a été retardée en raison de contraintes temporelles et budgétaires, mais la préparation est suffisamment avancée pour qu'elle soit réunie dès avril 2026. Sur le sujet de la gouvernance il sera nécessaire de préciser l'évolution éventuellement provoquée par la convention du 01/01/2026 qui partage la propriété du Système Neste* entre deux régions : Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

L'évaluation spécifique des apports de la concertation à l'élaboration du SAGE* restera à mener. Il est toujours nécessaire de continuer d'explicitier le rôle et les marges de manœuvre du SAGE* afin d'en assurer une mise en œuvre efficace et d'éviter les malentendus. Le partage des données issues de la concertation avec les autres instances décisionnelles est également toujours recommandée pour une gestion de l'eau plus cohérente et durable à l'échelle du territoire.

Les enseignements clefs de la concertation continue

En 2025 la concertation continue sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE*) Neste et Rivières de Gascogne (NRG*) a été essentiellement informative. Le MO* a fait le choix d'une année de travail en interne pour aboutir au document Stratégie*, alimenté par le travail mené en commissions et ateliers en 2024. Après son adoption à l'unanimité par la CLE* du 4 juin 2025, il a été partagé sur le site.

Extrait du site internet sage-nrg.gers.fr :

Le sujet de l'eau, longtemps réservé aux experts, est aujourd'hui au cœur des préoccupations de la population, confrontée aux impacts du dérèglement climatique, à la dégradation de la qualité de l'eau et à l'épuisement des ressources naturelles.

La CLE a adopté sa [stratégie](#) à l'unanimité, pour les années à venir. Issue avant tout du territoire, avec plus de 3000 participations, elle servira de boussole pour élaborer son Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) qui devrait être adopté en 2026.

Tout en prenant le dérèglement climatique comme fil conducteur, la stratégie vise à concilier écologie, économie et équité.

Elle repose sur trois piliers :

- *Mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire,*
- *Réduire le risque quantitatif et arbitrer un juste partage de l'eau,*
- *Prévenir les problèmes de pollution par une nouvelle gestion de l'espace et des pratiques*

Les commissions géographiques thématiques, ont également été interrompues et reprendront en 2026.

Suivi de la concertation et des engagements. Le responsable du projet s'est engagé à poursuivre la concertation en 2026, avec les moyens adéquats (reconduction de l'AMO*, remplacement d'une personne en fin de contrat) et à prendre en compte les recommandations formulées lors de la concertation continue pour la finalisation du document du SAGE* avec l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD*) et du Règlement*. Certains choix concernant des sujets à controverses (stockage, irrigation, tarification) devront prendre en compte les argumentaires parfois opposés qui ont été développés pendant les concertations. Sur cette base parfois contradictoire la CLE* devra moduler les ambitions du SAGE* et conforter les choix politiques de la Stratégie* dans le document opposable.

Il devra également être tenu compte de la future « Loi d'Urgence agricole » en préparation. Dans l'attente d'une clarification du cadre législatif et réglementaire lié au futur projet de loi un moratoire a également été annoncé par le gouvernement concernant l'ensemble des décisions concernant le sujet de l'eau. Dans cet expectative la chambre d'agriculture du Gers a demandé par courrier du 2 février 2026 au président de la CLE* de suspendre les travaux du SAGE NRG*. Cependant aucun processus décisionnel n'étant programmé dans les prochaines semaines, le président de la CLE* a répondu par courrier du 6 mars 2026 que dans le contexte de crise climatique et agricole il était justement *nécessaire de continuer à avancer collectivement* sur le plan technique. Par courrier ce même jour il a été demandé au Préfet du Gers de préciser la procédure à suivre concernant un éventuel moratoire. Le Préfet du Gers, coordonnateur du sous bassin NRG, a confirmé la nécessité d'avancer techniquement par courrier du 27 mars 2026.

De même la loi sur les grands barrages hydro-électriques* devra être abordée dans la suite de la concertation, comme demandé par courrier des Amis de la Terre, Groupe du Gers du 12/02/2026.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet de SAGE* Neste et Rivières de Gascogne menée du 14 mars 2023 au 8 juin 2023, la CLE* a pris la décision de poursuivre son projet. Elle a par ailleurs décidé de poursuivre la participation et l'information du public dans le cadre d'une concertation continue et elle a demandé à la Commission Nationale du Débat Public la désignation d'un.e garant.e. La CNDP* a chargé Anne-Isabelle Pardineille de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (ou Participation du Public par Voie Electronique, PPVE).

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 2 de la garante couvrant la période de janvier à décembre 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP*

- 02 mars 2022 : en séance plénière la CNDP*, saisie par le Président de la CLE* et le Président de sa structure porteuse le Conseil départemental du Gers, a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-17 et a désigné Anne-Isabelle PARDINEILLE et Ivan PASCAUD comme garant.e.s de la concertation.
- 14 mars 2023 au 8 juin 2023 : concertation préalable menée sous l'égide d'Anne-Isabelle Pardineille et Ivan Pascaud.
- 7 juillet 2023 : publication du bilan des garant.e.s de la concertation préalable.
- 6 septembre 2023 : publication de la réponse du MO* au bilan des garant.e.s.
- 6 septembre 2023 : notification à la CNDP* de la décision de la structure porteuse du projet d'entamer la concertation continue et demande de nomination de garant.e.
- 4 octobre 2023 : nomination de la garante pour la concertation continue, par la CNDP*.
- 7 novembre 2023 : en CLE*, retour sur le bilan des garant.e.s et les engagements pris pour la concertation continue.
- 23 et 30 janvier 2024 : lancement de la concertation continue, post concertation préalable sous l'égide de AI Pardineille.
- Février 2025 : publication du rapport intermédiaire concertation continue n°1.
- Mai 2026 : publication du rapport intermédiaire concertation continue n°2.

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le responsable de projet. Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert.e, responsable du projet, citoyen.ne.s, élu.e.s, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante a reçu une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission Nationale du Débat Public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du SAGE NRG*.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

La CLE*, Commission Locale de l'Eau est l'organe décisionnaire. Elle est composée de 3 collèges : représentants des collectivités territoriales pour 53 %, des usager.e.s pour 32 %, de l'Etat pour 15 %. Véritable parlement de l'eau, la CLE* est composée de l'ensemble des personnes représentatives à l'échelle du bassin versant Neste et Rivières de Gascogne.

Le département du Gers représenté depuis le 4 juin 2025, par M. Dominique GONELLA, Président de la CLE*, élu au Conseil départemental du Gers **assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE NRG*** pour le compte **des 5 autres départements concernés : Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne.**

Contexte du projet :

Au vu des enjeux majeurs pour ce territoire rural : eau potable, agriculture, industrie, hydroélectricité, tourisme, environnement, biodiversité les 6 départements susnommés se sont engagés depuis 2016 dans une phase d'étude de faisabilité puis ont tous délibéré en 2018 pour approuver l'émergence de ce SAGE NRG*, afin de définir une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire Neste et rivières de Gascogne. Le périmètre a été arrêté en 2020 suivi en 2021 par un autre arrêté préfectoral actant la composition de la CLE* après une large concertation. La Commission locale de l'eau, forte de 91 membres est l'instance chargée de mettre en œuvre et de réviser le SAGE*. Les études sur l'état initial menant au Diagnostic ont été menées en 2021/ 2022 puis début 2023, parallèlement à la préparation de la concertation préalable qui a débuté le 14 mars 2023.

Localisation du projet :

Périmètre du projet de SAGE NRG* (source : Dossier Etat initial et diagnostic des territoires)..



Le périmètre du SAGE NRG* est bordé à l'Est par le SAGE* Garonne, porté par le SMEAG* (adoption 2020), au nord-ouest par le SAGE* Ciron (adoption 2014), porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, et à l'ouest par les SAGE* Adour Amont (adoption 2015) et SAGE* Midouze (adoption 2012), portés par l'EPTB* Institution Adour.

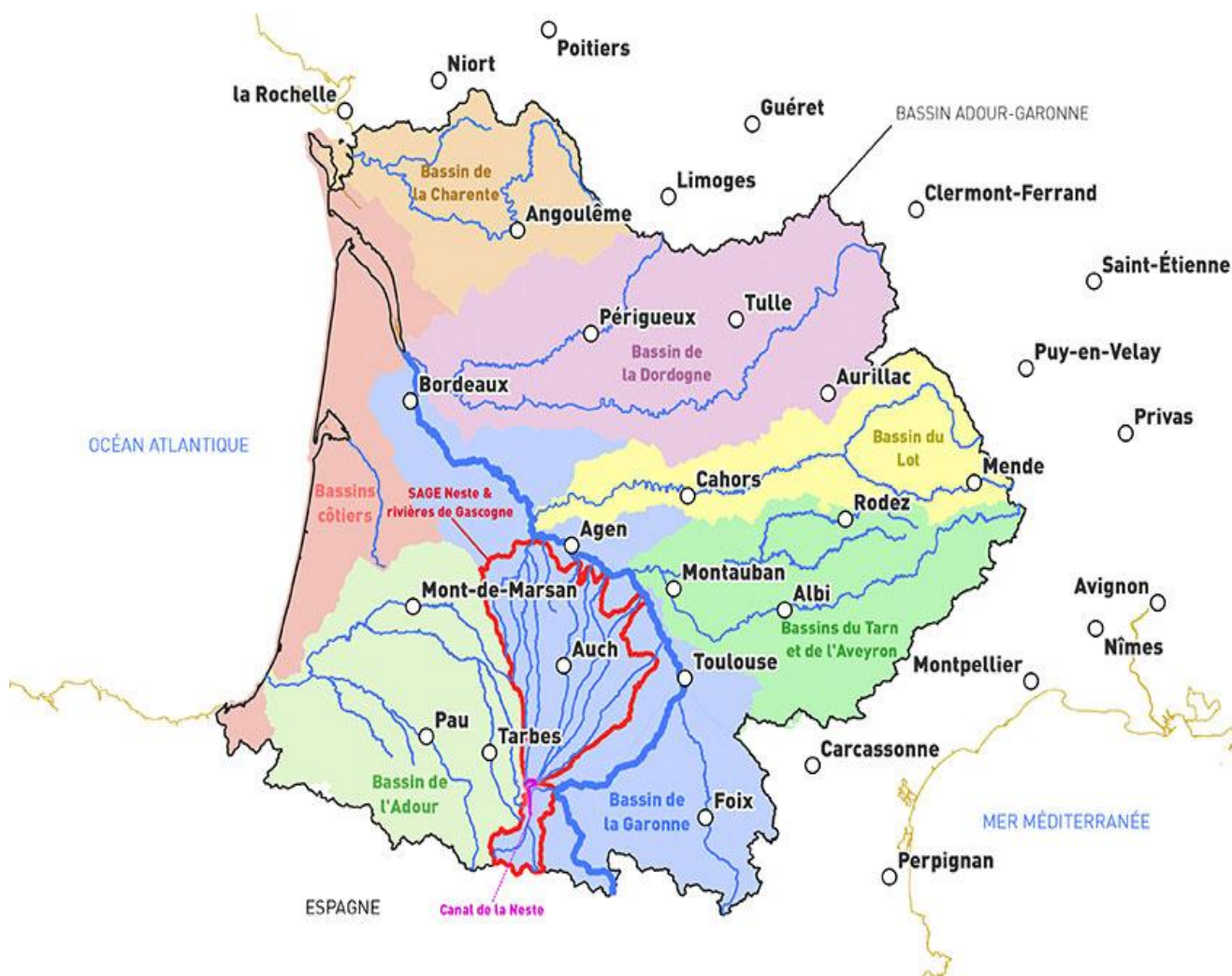
Ce territoire de près de **7942 km2** concerne **660 communes**, **6 départements** (Gers, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Landes), **deux régions** (Occitanie et Nouvelle Aquitaine), **33 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI*)** à fiscalité propre.

La population concernée, principalement rurale, est de **270 000 habitant.e.s.**

Objectifs du projet selon le MO : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les objectifs prioritaires sont :

- Améliorer la qualité des eaux,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et milieux / zones humides* du territoire,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous les usages,
- Améliorer la gestion des étiages*,
- Prévenir les risques d'inondations et d'érosion des sols*,
- Préserver et restaurer la biodiversité.



Emprise du SAGE NRG* incluse dans le SDAGE Adour-Garonne Cf. Ressources cartographiques sage-nrg.gers.fr

Caractéristiques principales :

Le SAGE*, outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité géographique cohérente, issu de la concertation des différents acteurs de l'eau, doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques. Ce programme se doit d'être en compatibilité avec les orientations, les objectifs et les dispositions définies par le **SDAGE* Adour Garonne 2022-2027**

L'ensemble des acteur.rice.s de l'eau concernés par les bassins versants* « Neste et Rivières de Gascogne », doit donc pouvoir choisir collectivement une politique commune pour les années à venir et un mode de gouvernance adapté.

Coût :

Le bilan financier total de l'élaboration du SAGE NRG* indique un budget pour 6 ans (2020, 21, 22, 23, 24) de 519.859 € (dont près de 400.000 € de subventions), réparti entre les collectivités territoriales (le Conseil Départemental du Gers étant impliqué à 61%).

La ventilation au niveau des EPCI* fait ressortir un coût d'1ct/hab.

Le coût de la concertation est estimé à :

2022 : 50 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).

2023 : 160 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).

2024 : 140 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).

2025 : 100 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).

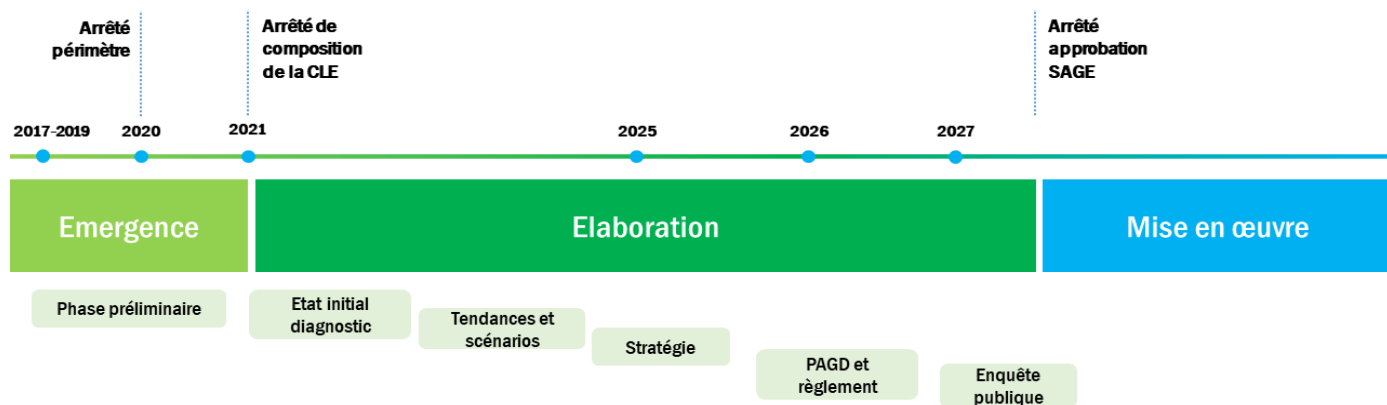
2026 : 100 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).

L'enquête publique n'aura lieu qu'en 2027 (approbation par la CLE* prévue tout début 2027).

2027 : 70 000 € (RH, enquête publique, frais communication et organisation).

Concernant la cellule Animation du SAGE* : la totalité du temps affecté au SAGE NRG* correspond à 700 jours en 2025, sur 4 postes.

Calendrier :



Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Synthèse des engagements du responsable de projet en réponse aux demandes des garant.e.s

1. Préciser les moyens et les contenus de la concertation continue. **Réalisé 2024**
2. Présentation du bilan des garant.e.s à la CLE* et « reddition des comptes »*. **Réalisé 2024**
3. Formuler les pouvoirs du SAGE*, ses limites et ses ambitions (en parallèle d'une clarification de la gouvernance de l'eau, des différents acteurs et du rôle de chacun). Quatre page : Qui fait Quoi ? **fin 2024** et Guide gouvernance **publié début 2025**. A toutes les étapes à venir, il restera nécessaire de préciser les limites de l'outil SAGE*.
4. Organisation d'ateliers thématiques d'approfondissement et visites thématiques. **Réalisé 2024. A poursuivre.**
5. Actualisation continue du site internet, réponses aux questions restées en suspens, et amélioration de l'information. **Réalisé 2024/2025. A poursuivre.**
6. Mise en place d'une instance de concertation citoyenne. . **En préparation 2025. Première réunion le 11 avril 2026.**
7. Outils d'évaluation de la concertation et publication des résultats. **A réaliser. .**
Voir aussi p.17/18 pour le détail : "Avis de la garante sur le déroulement de la concertation".

Actualités liées au projet et évolution

L'année 2025 a été consacrée à la finalisation du document Stratégie du SAGE*. Cette séquence est située entre celle qui (après l'Etat initial et le Diagnostic du territoire) dessine les Tendances et scénarios et celle qui définit le PAGD*. La première version a été présentée au COTECH* du 21/01/25, amendée, elle a été présentée au bureau de la CLE* du 17/02/25 puis a été l'objet d'une CLE* de travail en atelier le 12/03/25. La version finale a été approuvée en CLE* le 4 juin 2025. **Le document Stratégie*est publié sur le site : [sage-nrg.gers.fr /ressources documentaires/ l'élaboration](https://sage-nrg.gers.fr/ressources_documentaires/l%27elaboration). Un motion-design : « Une stratégie sur l'eau pour notre Territoire » a été réalisé par l'AMO en 2025 et est disponible sur la page d'ouverture du site de la concertation.**

Définition de la Stratégie

La stratégie est la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des plans d'action et projets afin d'aboutir à un objectif déterminé, programmé sur le court ou le long terme.

Quelle Stratégie pour le SAGE NRG*?

« Pour le SAGE, cette étape essentielle franchie permet de s'appuyer sur les objectifs généraux retenus par la CLE* pour orienter le SAGE*. En effet, la stratégie, issue de la concertation avec les acteur.rice.s du territoire, constitue le premier choix de la CLE* pour définir la politique de l'eau sur son territoire. Ce document propose des grands défis pour le SAGE*, se positionne sur des priorités d'actions et fixe un niveau d'ambition.*

La stratégie sert de cap pour la rédaction du PAGD et du règlement, dans lesquels les choix faits au niveau de la stratégie sont déclinés et détaillés. (Voir en annexe de ce rapport, un tiré à part de la page de synthèse du document Stratégie du SAGE NRG*).Des objectifs de résultats sont définis par l'Etat et les directives européennes, l'écriture du SAGE* est donc un exercice fortement encadré : la stratégie du SAGE* a pour objet de proposer à minima les modalités territoriales les plus efficaces du point de vue de la CLE* pour tendre conjointement vers les 3 objectifs de la DCE* (qualité, quantité, biodiversité) et ceux de la directive cadre inondation (sécurité civile, coûts économiques, résilience post crise). Il est impératif de suivre les principes économiques fixés par la DCE* : récupération des coûts (qui complète le principe du pollueur/payeur) et gestion par bassin hydrographique. Le portage économique du SAGE* doit donc s'appuyer le plus largement possible sur les forces du territoire (les collectivités et les acteurs privés) avec néanmoins une dimension de solidarité de bassin qui peut dépasser les limites du SAGE* (l'Agence de l'eau et l'Etat). »*

(Citation tirée à part du document Stratégie* [sage-nrg.gers.fr /ressources documentaires/ l'élaboration](https://sage-nrg.gers.fr/ressources_documentaires/l%27elaboration)).

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Rappel des actions menées en 2024

Tout en travaillant sur la phase d'identification des Tendances et scénarios, l'équipe d'animation du SAGE* a organisé de nouveaux temps de concertation avec les acteur.rice.s de l'eau et les citoyen.ne.s sur des thématiques spécifiques. Ce processus a débuté avec deux soirées "Eau et Climat" réunissant 450 personnes (élu.e.s, partenaires, citoyen.ne.s). **La nécessaire adaptation au dérèglement climatique a été actée en concertation préalable comme fil conducteur de l'élaboration de ce SAGE***. Compte tenu des enjeux et de l'accélération manifeste du phénomène de changement climatique les participant.e.s à la première phase avaient demandé l'intervention d'expert.e.s qui permettraient de se doter d'un socle commun admis collectivement, malgré beaucoup d'incertitudes qui n'ont pas été cachées par les différent.e.s intervenant.e.s.

Ces réunions ont permis de s'informer et d'échanger avec des scientifiques, climatologues ou hydrologues de Météo France, de l'INRAe* et Eaucea* sur les tendances climat et eau de notre territoire.

Les synthèses et présentations de ces réunions sont disponibles sur le site sous la rubrique [ressources documentaires](#), volet concertation du SAGE NRG* - Réunions eau et climat 2024.

Par la suite, dans le cadre de la phase Tendances et scénarios, et Stratégie, des commissions géographiques, couvrant les thématiques identifiées comme prioritaires ont été organisées. 14 sites ont été visités par 310 personnes. 221 personnes dont 43 citoyen.ne.s ont participé aux ateliers pour faire des propositions d'actions à prioriser. Les présentations des commissions géographiques 2024 sont disponibles sur le site dans la rubrique [ressources documentaires](#), volet concertation du SAGE NRG* - Commissions géographiques 2024.

L'agriculture étant un sujet central de l'élaboration du SAGE*, il a été nécessaire pour la CLE* d'approfondir certaines propositions de leviers issues du territoire avec les acteurs agricoles, afin d'étudier plus précisément leur faisabilité technique et économique, et d'identifier les freins. Ainsi, une commission thématique « Eau et agriculture » a été organisée en fin d'année 2024 à Pessan (32) réunissant 80 personnes représentatives de la diversité du monde agricole, de la gestion de l'eau, des représentant.e.s des collectivités et des services de l'état.

Continuité des actions en 2025

Information du public et communication

En 2025, le processus de concertation s'est poursuivi et a été accompagné d'actions de communication et de sensibilisation destinées à informer les membre de la CLE* et les structures qu'ils représentent, les partenaires, les élu-es ainsi que les citoyen-nes du territoire sur la démarche du SAGE NRG*.

Conformément à la demande de la CLE*, comme suite aux préconisations de la garante et du garant en concertation préalable, une attention particulière a été portée aux jeunes du territoire.

Sensibilisation des jeunes

En conformité avec le plan de communication, un axe d'information des jeunes a été développé depuis 2023. En 2025, la cellule d'animation du SAGE* est intervenue sur les journées du 26 et 27 mars auprès de 4 groupes d'étudiant.e.s en 1ère année de BUT HSE (Bachelor Universitaire de Technologie, Hygiène Sécurité et Environnement à l'IUT d'Auch (32). L'animation sous forme de jeu de rôle consistait à sensibiliser les élèves aux différents enjeux de l'eau du territoire et à la recherche de solutions. 48 élèves au total ont participé à cette animation.

Projets et interventions dans les établissements scolaires en régie*

La sensibilisation des jeunes aux enjeux liés à la préservation de l'eau et des milieux humides sur le territoire a été identifiée comme un enjeu fort du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne. Ainsi, une consultation pour une prestation d'animations pédagogiques auprès des jeunes, sur une durée de 1 an renouvelable 2 fois, a été mise en place en 2022. Le groupement des CPIE* (CPIE* 32, 31, 65 et 47) a été retenu pour réaliser environ 80 animations par an auprès des jeunes sur le territoire.

La prestation consiste en la réalisation d'animations pédagogiques auprès des jeunes, dans les établissements scolaires (élémentaire, collège, lycée, supérieur), périscolaires ou manifestations sur le territoire du SAGE* Neste et rivières de Gascogne. Plus de 50% des animations en 2025 ont été destinées aux élèves d'élémentaire. Les interventions auprès des lycées agricoles se sont poursuivies cette année, l'objectif étant de sensibiliser les futurs acteurs agricoles.

Les objectifs de ces animations « eau » sont les suivants :

- Faire comprendre les enjeux planétaires, nationaux et territoriaux,
- Comprendre le cycle de l'eau et en particulier celui du territoire Neste et rivières de Gascogne
- Comprendre les différents usages de l'eau,
- Apprendre la préservation de la qualité et les économies d'eau,
- Sensibiliser à la protection des milieux aquatiques et humides.

Pour répondre à ces objectifs, le groupement des CPIE* propose 4 modules pédagogiques :

- L'eau une ressource précieuse (découverte du cycle naturel de l'eau et de ses propriétés, présentation du système Neste...)
- Préserver et économiser l'eau (usages et écogestes, changement climatique, pollution de l'eau et impact sur les milieux aquatiques...)
- L'eau domestique (Découverte du petit cycle de l'eau : eau potable, assainissement...)
- Sorties terrain : l'eau milieu de vie (découverte de la faune et de la flore des rivières du territoire, visite du canal de la Neste...)

On compte 79 animations réalisées sur l'ensemble du territoire, permettant de sensibiliser 1723 élèves. Extrait du Bilan des Animations. Edition 2025 : *Le projet de sensibilisation sur la thématique de l'eau à l'échelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau a permis de conscientiser un large public sur les nombreux enjeux que composent cette thématique pour les rendre acteur de leur territoire et surtout d'anticiper une adaptation au changement climatique et à la raréfaction de cette ressource indispensable à notre quotidien individuel ou collectif.*

Supports de communication

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation synthétique et facilement accessible avait été élaboré spécifiquement pour la phase de concertation préalable, afin d'annoncer les événements. Ce document a été actualisé en 2024 pour devenir un outil de communication générique sur la démarche et les enjeux liés à l'eau du territoire.

En 2025, 1 925 dossiers ont été distribués.





Le guide pratique

En parallèle de la préparation de la concertation continue, à la fin de l'année 2023, un document précisant le rôle du SAGE* et de la CLE* a été élaboré sous la forme d'un dépliant de quatre pages. Ce support synthétique présente également les enjeux liés à l'eau sur le territoire.

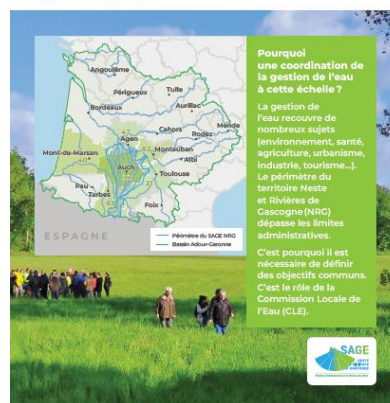
En 2025, 4 000 exemplaires ont été distribués à travers le territoire.

Le dépliant : « Qui fait quoi dans le domaine de l'eau ? »

Suite à une demande forte issue de la concertation entre citoyen·nes, élu·es et partenaires, un document précisant la gouvernance de l'eau sur le territoire a été élaboré à la fin de l'année 2025 sous la forme d'un dépliant de quatre pages.

Ce support sera diffusé tout au long de l'année 2026.

GUIDE PRATIQUE L'organisation et la coordination liées à l'eau sur le territoire Neste et rivières de Gascogne QUI FAIT QUOI ?



Ce guide de la gouvernance de l'eau sur le territoire Neste et Rivières de Gascogne, a été soumis aux avis des membres du COTECH* du 21 janvier 2025 et **a été publié en début d'année 2025**, dès les retours intégrés. Il vient clarifier les missions dont chaque acteur de l'eau est responsable et présenter les organes de concertation en charge de la planification ou de la gestion de l'eau. 47 p. de textes didactiques, de tableaux, organigrammes, schémas et nombreuses cartes (cf. [sage-nrg.gers.fr/ressources documentaires/ gouvernance de l'eau](https://sage-nrg.gers.fr/ressources_documentaires/gouvernance_de_l'eau))



Le site internet

La priorité pour la communication a été que l'ensemble des membres de la CLE* et le grand public puissent avoir accès à tous les documents et informations tout au long de la démarche.

Suite à une refonte totale du [site internet](#) effectué en régie en 2024, celui-ci a continué à être mis à jour en 2025 au fur et à mesure de l'avancée du projet.

7 rubriques « À la une » ont été créés et affichés sur la page d'accueil, et les photos du concours photo 2025 ont été ajoutées à l'album du site internet.

Une nouvelle page dans la rubrique « [Outils de sensibilisation et de communication](#) », destinée aux fiches retours d'expérience du territoire a été créée en 2025 : la page « Eau : un territoire en action ! ».

En 2025 le site du SAGE NRG* a enregistré 5 706 visites, 17 005 pages vues, 2745 téléchargements.

Les fiches eau : UN TERRITOIRE EN ACTION !

Ces fiches « Eau : un territoire en action ! » mettent en lumière des initiatives concrètes menées sur le territoire Neste et Rivières de Gascogne. Elles illustrent les démarches engagées autour de la ressource en eau (quantité, qualité, milieux aquatiques et humides, risques, eau potable...), afin d'inspirer et d'encourager les futurs porteurs de projets à franchir le pas et à concrétiser leurs idées.

Quatre fiches ont été créées et diffusées via les réseaux sociaux du SAGE NRG* et la newsletter.

Les Newsletters

En 2025, cinq newsletters renvoyant vers le site internet du SAGE NRG* afin de relayer les actualités et les prochains événements ayant lieu sur le territoire ont été envoyées aux membres de la CLE*, aux acteur.rice.s de l'eau et aux citoyen.nes qui le désiraient soit à 3 000 personnes :

- 10/01/2025 : Newsletter N°7
- 20/03/2025 : Newsletter N°8
- 22/07/2025 : Newsletter N°9
- 07/11/2025 : Newsletter N°9 dédiée « Invitation webinar "L'eau sur notre territoire : stratégie et retours d'expérience" »
- 10/12/2025 : Newsletter N°11



Outils de communication en prêt

La carte en relief



Une carte en relief avec le périmètre approuvé du SAGE* a été réalisée par un prestataire en 2021.

Cet outil très didactique a permis lors des nombreuses réunions d'information et de sensibilisation une appropriation rapide du territoire concerné par les acteurs lors des réunions géographiques ou thématiques.

Des cartes sont disponibles en prêt pour l'ensemble des acteurs qui le désirent.

En 2025, ces cartes ont été prêtées de janvier à décembre, soit 349 jours, principalement à diverses structures du territoire, telles que l'IUT d'Auch (32), l'office de tourisme de Saint-Lary (65), ou le réalisateur du film « D'eau et de terre » Christophe Castillon.

Les panneaux pour exposition itinérante

En 2022, une exposition itinérante composée de 16 panneaux a été créée afin d'expliquer la démarche du SAGE* et de présenter les enjeux du territoire. Cette exposition existe en deux versions : intérieure et extérieure.

Sept jeux de l'exposition intérieure sont destinés aux Commissions Géographiques portées par les structures GEMAPI, afin qu'ils puissent être utilisés sur chaque bassin-versant. Quatre autres jeux sont dédiés à la sensibilisation des jeunes, suite au marché mis en place avec le groupement des CPIE* du territoire (2023 – 2025).



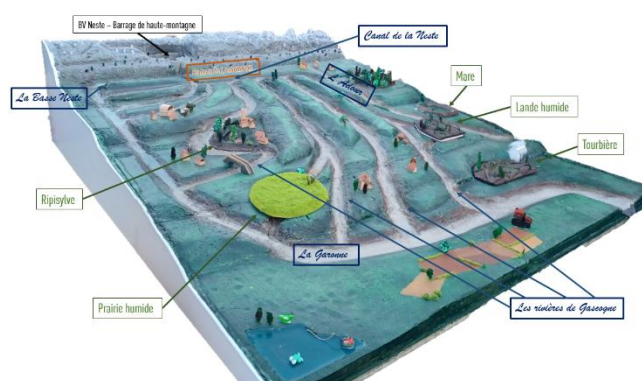
Par ailleurs, trois jeux de l'exposition intérieure et trois de l'exposition extérieure sont disponibles en prêt gratuit sur demande.

En 2025, ces expositions ont été prêtées tout au long de l'année, souvent sur de longues périodes. Au total, la version intérieure a été prêtée 4 fois et la version extérieure 13 fois.

La maquette de bassin versant et zones humides

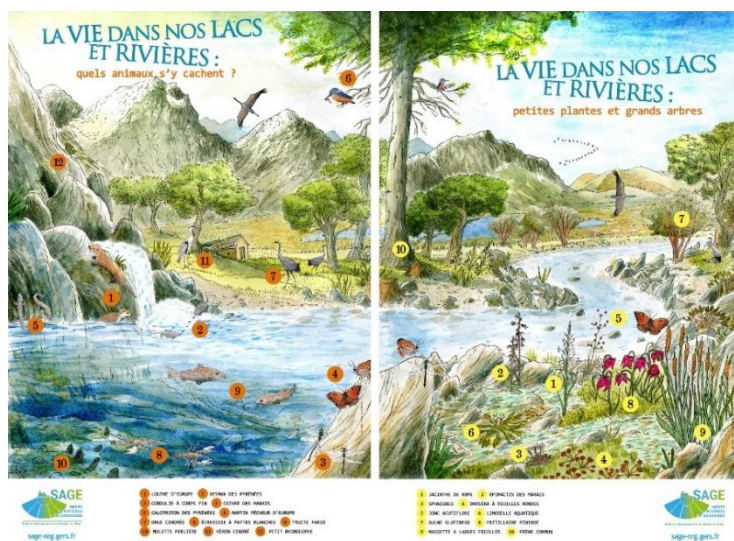
Elle avait été réalisée en 2023 par les BTS agricoles Gestion et Protection de la Nature (GPN) de l'Institut Saint-Christophe de Masseube.

En 2025, cet outil a été prêté au total pendant 42 jours à des structures du territoire pour des animations lors de manifestations diverses.



Les clés USB

En 2025, **10 clés USB** contenant le film *Dans chaque vallée coule une rivière : la Neste* ont été prêtées à des personnes qui en avaient fait la demande.



Les sabliers de douche et posters Faune et Flore du Territoire.

Dans le cadre des animations pédagogiques autour de l'eau auprès des jeunes réalisées par le groupement des CPIE* du territoire, deux posters ont été réalisés afin de présenter les espèces floristiques et faunistiques emblématiques du territoire Neste et Rivières de Gascogne. Des sabliers pour mesurer le temps de douche ont également été commandés.

En 2025, 2203 poster et 2073 sabliers ont été envoyés dans les centres aérés du territoire qui étaient intéressés.

Le groupement des CPIE* a quant à lui, distribué 1800 sabliers et posters aux jeunes sensibilisés lors des animations pédagogiques. Environ 585 posters et 130 sabliers ont été distribués lors d'événements tout public autour de l'eau.

Participation aux animations et débats grand public

La cellule d'animation de la CLE* a pris part à diverses manifestations et événements de sensibilisation à travers le territoire, en 2025, afin de présenter le SAGE NRG* et les enjeux liés à l'eau.



- 29 janvier : Ciné-science - festival « Au fil de l'eau » - au cinéma de l'Astarac à Mirande (32)
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau - festival « Au fil de l'eau » - à Mirande (32)
- 14 juin : Opération nettoyage de rivière - festival « Au fil de l'eau » - à Mirande (32)
- 5 juillet : Festival de l'eau à Capvern-les-bains (65)
- 26 septembre : Ville à joie à Sansan (32)
- 28 au 30 mars : Festival « Du flocon à la vague » à Saint-Lary-Soulan (65)
- 10 octobre : Journée de la résilience à Aventignan (65)



Les ciné-débats, tout public, en présence du réalisateur Christophe Castillon, ont réuni environ 450 personnes au premier trimestre 2026.

- 13 février : Lecture (32)
- 19 février : Auch (32)
- 20 février : Beaumont-de-Lomagne (82)
- 2 avril : Lannemezan (65)

Une avant-première de ce film a eu lieu le 20 janvier 2026 pour les membres de la CLE* et les partenaires

Les vidéos

Des vidéos libres de droit peuvent être partagées et se retrouvent sur le site à la page films et vidéos sur le territoire.

Une vidéo de 10 minutes présente le programme d'actions* (ayant pour objectif de restaurer le fonctionnement des zones humides dégradées du plateau de Lannemezan et donc de contribuer à un meilleur équilibre des cours d'eau voisins). [« Le Lannemezan: de l'eau sur un plateau »](#)

Une série de 5 vidéos de sensibilisation à destination des jeunes (18-25 ans) vulgarise et partage les données principales de l'Etat Initial et Diagnostic du territoire, pour motiver les jeunes générations à s'emparer des différents enjeux de l'eau : "[L'eau de la Neste aux rivières de Gascogne](#)" réalisée par les étudiant.e.s en Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature (BTSA, de l'Institut Saint-Christophe de Masseube (32).

La participation du public



Organisé le 1er décembre 2025, le webinaire « L'eau sur notre territoire : stratégie et retours d'expérience » a marqué une nouvelle étape de la concertation du SAGE* Neste et Rivières de Gascogne. Deux heures durant, près d'une centaine de personnes ont suivi cette rencontre en ligne, rythmée par des séquences alternant présentation, échanges et témoignages d'acteurs du territoire. Le public, pour la moitié déjà familiarisé avec la

démarche s'est connecté pour « faire le point » sur la stratégie désormais validée par la CLE* et suivre la continuité du travail engagé depuis deux ans.

Les profil des participant-es

Le webinaire a rassemblé un public large et diversifié. Sur les 97 personnes connectées (sur 232 inscrites), la majorité habitait le Gers (58 %), tandis que le reste se répartissait entre les Hautes Pyrénées (13 %), la Haute-Garonne (10 %), le Lot-et-Garonne (8 %), et quelques participant-es issu.e.s d'autres départements voisins (1 à 2 %). Ce public, bien ancré sur le territoire, affichait un haut niveau de connaissance des enjeux : 100 % des répondant-es ont su identifier correctement le SAGE* comme un document de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Plus de la moitié (59 %) avait déjà participé à un événement du SAGE*, ce qui traduit un intérêt prolongé dans le temps, envers le processus de concertation.

Les motivations à participer: • 69 % des répondant-es ont déclaré s'intéresser aux questions d'eau parce qu'ils et elles habitent le territoire ; • 38 % souhaitaient suivre l'avancée du SAGE* après y avoir déjà pris part ; • 36 % se sentaient directement concerné-es à titre professionnel ; • 19 % représentaient une structure membre de la CLE*. Enfin, 10 % étaient des élu-es locaux, témoignant d'un intérêt politique pour la mise en œuvre future de la stratégie. Dans l'ensemble, la soirée a donc réuni un public plutôt qualifié, déjà engagé et territorialement ancré.

Les grandes séquences du webinaire

En préambule une présentation portée par la responsable technique du SAGE NRG*, a permis d'installer le cadre et de réactiver les repères communs autour du territoire, de la CLE* et du rôle du SAGE*. Les quiz et sondages ont immédiatement engagé le public, révélant un niveau de familiarité avec la démarche le plus souvent élevé.

Présentation de la stratégie

La vidéo en motion design a efficacement posé les bases de compréhension avant l'intervention du bureau d'étude (Eaucéa), qui a explicité les cinq défis. Ce temps a donné corps à la stratégie, en la rendant à la fois lisible et opérationnelle.

Retours d'expériences du territoire

Cinq témoignages ont ancré la stratégie dans la réalité des acteurs locaux. Chacun a illustré à sa manière la capacité du territoire à innover et à agir, donnant à ce moment un ton pragmatique et inspirant pour la suite du SAGE NRG*.

1. Un représentant d'Arkema (Lannemezan, 65) → Réduction de la consommation d'eau en industrie : amélioration des infrastructures et régulation des réseaux pour économiser entre 1,1 et 1,5 million de m³ d'eau par an.
2. Un représentant d'Albret Communauté (47) → Restauration du cours d'eau de l'Avignon : renaturation des berges et diversification des écoulements pour réduire le risque d'inondation et restaurer la biodiversité.
3. Un représentant du Club Mirandais de Canoë-Kayak (Mirande, 32) → Nettoyage participatif de la Baïse en canoë : opération annuelle mobilisant bénévoles et habitants pour lutter contre la pollution et sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques.
4. Un représentant de la Coopérative Val de Gascogne → Agroécologie pour préserver l'eau : accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus sobres et résilientes.
5. Une représentante de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne (32) → Achat groupé de récupérateurs d'eau et kits éco-chasse : initiative locale pour encourager les économies d'eau domestiques et sensibiliser la population.

Participation du public :

Les questions posées dans le tchat ont bénéficié de réponses immédiates par la technicienne du SAGE ou un.e intervenant.e. (Voir les thématiques abordées infra.)

La conclusion portée par la responsable technique du SAGE* et M. Dominique Gonella (Président du SAGE* a souligné la cohérence du parcours déjà accompli et esquissé les prochaines étapes : élaboration du PAGD* et poursuite des concertations. Dans la continuité des actions dans le cadre de la concertation menée par la CLE*, une vidéo de présentation de la stratégie du SAGE NRG* a été réalisée par l'AMO*. Elle met en lumière les cinq défis à relever sur le territoire, dans une approche pédagogique, afin d'être compréhensible par l'ensemble des habitant-es. **Ce support a été présenté lors du webinaire du 1er décembre.**

La vidéo est disponible sur le [site internet](#) ainsi que sur le [Youtube](#) du SAGE NRG*



Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

La tenue d'ateliers et de réunions n'a pas été jugée utile à cette étape de la concertation, en accord avec la garante (cf. *Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue en p.24 du Rapport Concertation Continue n°1*). Les choix budgétaires et le temps disponible des équipes quant à l'animation de la concertation du SAGE* ont conduit à préférer d'autres mode d'action, dont la préparation de la constitution d'une commission citoyenne jugée plus adaptée à la temporalité de l'élaboration du document final et dont le travail puisse se prolonger en évaluation des effets du SAGE*.

Les modalités de mise en œuvre de la concertation continue ont été recentrées sur l'information et la sensibilisation avec un site bien organisé et attractif (photos, vidéos d'accueil) où les ressources documentaires sont faciles d'accès, avec plusieurs suppléments cette année, dont un outil très accessible de présentation du SAGE* en Motion design, la vidéo sur la Stratégie* et le Guide de la gouvernance, complété par son flyer.

Il faut remarquer les actions pour la sensibilisation du grand public autour de l'eau (réalisation de vidéos, expositions, participations aux événements autour de l'eau, ciné-débats...), et surtout de la jeunesse grâce au partenariat avec les CPIE*.

J'estime que l'information a circulé. Le processus de concertation a été réduit cette année, qui était le temps de la valorisation de la matière recueillie en 2023/24. Les avis et propositions ont été ordonnées et analysées afin d'alimenter le travail de la CLE* sur la phase Stratégie*.

Pour être plus précise j'ai développé infra les principales demandes des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable puis de la première année de concertation continue et les réponses effectives à ces demandes en 2025 (voir p.9 : Rappel des engagements pris par le responsable du projet à la suite de la concertation préalable). Seul le point sur l'évaluation de l'apport de la concertation à l'élaboration du SAGE* reste encore en attente.

1. Préciser les moyens et les contenus de la concertation continue.

Les moyens humains (maintien de l'équipe du SAGE*) et financiers (prévision d'une enveloppe spécifique dans le budget concertation global) ont été actés par la CLE* pour 2025/2027. Sur la proposition de la garante et de l'AMO* la CLE* du 12 mars 2025 a été uniquement en présentiel et sous forme d'un atelier participatif sur la thématique Stratégie*, afin d'une part de mettre les participant.e.s dans la position des citoyen.ne.s ayant nourri la concertation et d'autre part d'analyser, de classer et d'effectuer les choix dans les propositions ayant émergé lors des réunions et ateliers.

2. Présentation du rapport intermédiaire n°1 de la garante lors de la CLE* du 10/07/2025.

3. Formuler les pouvoirs du SAGE*, ses limites et ses ambitions (en parallèle d'une clarification de la gouvernance de l'eau, des différents acteur.rice.s et du rôle de chacun.e).

En réponse aux nombreuses interrogations du public sur ce sujet, auxquelles des réponses ont été apportées au fil de l'eau pendant la concertation préalable, mais à qui on ne pouvait pas fournir un document permettant d'avoir une vision globale, il était nécessaire de disposer d'un recueil d'information sur le « Qui fait quoi ? ». Ce *Guide de la gouvernance de l'eau sur le territoire Neste et rivières de Gascogne* (41p. illustrées et accessibles à tous les publics) a nécessité plus d'un an de préparation. Les pouvoirs du SAGE*, ses limites et ses ambitions sont intégrées à la présentation de la réglementation, au panorama des acteur.rice.s et à la coordination entre les parties prenantes. Un dépliant synthétique dont une face est sous forme d'organigramme permet de saisir cette organisation complexe (disponible depuis février 2025).

4. Publication de retour d'expériences

Le public a demandé lors de la concertation continue en 2024 la publication de retour d'expérience sur des pratiques (impacts quantitatifs et qualitatifs) qui fonctionnent sur le territoire, un travail de recensement a été effectué, les premières fiches sont en ligne : « Eau : un territoire en action ! ».

Le webinaire du 1er décembre 2025, « L'eau sur notre territoire : stratégie et retours d'expérience » répondait à la même demande.

5. Actualisation continue du site internet et autres moyens dématérialisés

Les informations, actualités, nouvelles études, vidéos, comptes-rendus de réunion ont abondé le site qui avait été rendu plus intuitif et d'un ordonnancement plus clair au cours de l'été 2024. Avec des outils pédagogiques supplémentaires.

De très nombreuses publications ont eu lieu sur Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn concernant les activités du SAGE NRG* et les événements afférents autour de l'eau.

6. Mise en place d'une instance de concertation citoyenne.

Prévue dans un premier temps pour alimenter la stratégie, son recrutement n'a pas été fait pour des raisons de disponibilité temporelle de l'équipe du SAGE*. Lors des dernières réunions de travail début 2026 cette disposition a été programmée et un groupe d'environ 30 personnes sera testé lors d'une

journée d'ateliers le 11 avril 2026, pour travailler sur Le PAGD* et si possible au-delà en évaluation du SAGE*.

Le dispositif a été adapté à la temporalité de cette phase d'élaboration du SAGE NRG*. Les prescriptions de la garante à l'issue de la phase de concertation continue de 2024 ont été suivies. Chaque action de communication et d'information a eu pour objectif de relayer la concertation en cours auprès du grand public et spécialement au plus près du jeune public.

La mise en place en 2025, d'une instance de concertation citoyenne a été retardée au premier trimestre 2026. Elle viendra en complément des actions ouvertes à toutes et tous. Une évaluation des apports de la concertation devra être précisée lors de la rédaction définitive du document du SAGE. Les modalités d'évaluation des effets du SAGE* nécessiteront d'être étudiées en ce qui concerne la phase de mise en œuvre.

Les arguments exprimés

La synthèse des questionnements lors du webinar

Les thématiques suivantes ont été abordées par l'intermédiaire du tchat :

Gouvernance, planification et moyens : les participants se sont interrogés sur la capacité concrète du SAGE* à influencer sur le territoire :

- Moyens financiers : une question a porté sur les ressources du SAGE* pour réaliser ses ambitions. Il a été précisé que les actions seront chiffrées et priorisées selon les capacités des maîtres d'ouvrage locaux.
- Urbanisme : l'articulation avec les documents d'urbanisme (PLU*, SCOT*) est centrale. Le SAGE* leur est supérieur dans la hiérarchie des normes et deviendra opposable lors de leur révision.

Gestion de la ressource et économies d'eau : les questions ont mis en avant la nécessité d'une gestion plus sobre et circulaire :

- Cycle de l'eau : l'objectif est de restaurer les fonctions naturelles pour maintenir l'eau sur le territoire.
- Usage domestique et REUT* : Des réflexions ont été menées sur le "re-fléchage" de l'usage de l'eau (ex: eau de pluie pour les WC) et l'utilisation des eaux usées traitées (REUT*), actuellement destinées au soutien des cours d'eau ou à l'industrie.
- Stockage : face à la disparition des neiges et glaciers pyrénéens, la stratégie prévoit d'optimiser et de sécuriser les retenues existantes tout en créant de nouveaux ouvrages structurants.

Agriculture et environnement : ce thème a suscité des questions sur la transition des modèles de production

- Agroécologie : l'accompagnement vers ces pratiques vise à réduire l'usage des pesticides et à améliorer la biodiversité.
- Diversification des cultures : Le public a interrogé la pertinence de cultures gourmandes en eau (maïs) face à des alternatives comme le sorgho. La réponse souligne que cette transition dépend de la structuration des filières et des besoins du marché.

Industrie et loisirs locaux : des précisions ont été apportées par les intervenant.e.s lors des retours d'expérience.

- Arkema : L'usine de Lannemezan produit des composés chimiques pour divers secteurs (santé, agrochimie, traitement des eaux) mais ne fait pas partie des 50 sites industriels du "Plan Eau" national.
- Loisirs (Canoë-Kayak) : Le club de Mirande envisage de renouveler son label "Gardiens de la Rivière" et a évoqué la nécessité de conventions avec les propriétaires pour rendre de nouvelles zones navigables.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Au sujet de la gestion collective de l'eau en particulier pour l'irrigation : une plus grande transparence et particulièrement une meilleure connaissance des besoins réels et des volumes prélevés est demandée.

Une demande d'étude des possibilités du stockage de l'eau de surface ou souterrain est exprimée par nombre d'agriculteur.rice.s.

Il serait nécessaire de clarifier le choix des modes de tarification car leur adaptation a constitué une demande récurrente au cours des deux concertations : « Qui paie quoi ? »

La protection des captages est interrogée, il semble qu'un retour sur la réglementation en cours, les modes de contrôle et les possibilités d'amélioration serait utile.

En réponse à ma demande par mail, le maître d'ouvrage m'a indiqué que ces points sont en cours d'étude et seront discutés lors des commissions géographiques et thématiques du deuxième trimestre 2026 menant à la rédaction du PAGD* puis du Règlement.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes de l'élaboration du SAGE NRG* et de la concertation

Calendrier

Durant l'année 2026

La communication sur la concertation préalable sera poursuivie (infographies, annonce des événements, relation et conférence de presse). Publication de Newsletters et partage d'informations sur Instagram, Facebook, YouTube et LinkedIn.

Le site continuera à être régulièrement mis à jour et documenté.

Premier semestre 2026 : projet de PAGD* et de Règlement.

Mise en place de la **commission citoyenne** afin d'« intégrer les citoyen.ne.s à la gouvernance » : travail sur le PAGD* et projection vers l'avenir pour la rendre pérenne après approbation du SAGE NRG*

Les commissions géographiques et thématiques se dérouleront du 20 mai au 2 juillet 2026. Objectif : travailler et préciser les propositions de dispositions du SAGE* issues de la concertation et reprises dans le document Stratégie*, approuvé en 2025, et qui seront ensuite soumises à la CLE*. Ces commissions sont ouvertes aux membres de la CLE* et à tous les partenaires : Etat, collectivités, élu.e.s, acteurs économiques, chambres consulaires et associations.

Deuxième semestre 2026 : fin de la rédaction du PAGD* et du Règlement / demandes et recueil des avis de l'autorité environnementale et PPA*/ préparation enquête publique ou PPVE * pour début 2027.

Dans le cas de l'enquête publique, deux réunions de restitution des concertations seront prévues avec la présence souhaitable du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, pour assurer le continuum de la participation à Auch et Arreau

Pérennisation de la commission citoyenne en fonction de la motivation des participant.e.s.

Au cours de la prochaine année l'équipe d'animation du SAGE* restera accompagnée par les deux bureaux d'études l'un chargé de la rédaction du SAGE*, l'autre chargé de l'évaluation environnementale et par le cabinet AMO*, chargé de la préparation/animation/suivi des événements et création de la plupart des supports destinés au public, depuis le début de la concertation.

Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue

L'information du public doit être maintenue au travers du site internet et de toutes les pratiques déjà effectives afin de maintenir le lien avec le public.

Il serait souhaitable que l'implication de la commission citoyenne, dont les travaux débiteront en avril 2026 et qui va travailler sur des propositions de dispositions du SAGE*, puisse être pérennisée à l'issue de l'approbation du SAGE*, conformément aux dispositions de la Stratégie*, en complément des commissions géographiques thématiques et des procédures de concertation ouvertes à toutes et tous.

Il devra également être tenu compte de la future « Loi d'Urgence agricole » en préparation. *Cf. courrier du 2 février 2026 de la chambre d'agriculture du Gers au président de la CLE* (Voir aussi la p.4 de mon rapport concernant un éventuel moratoire).*

De même la loi sur les grands barrages hydro-électriques* du 5 février 2026 devra faire l'objet d'un atelier ou d'un groupe de travail dans la suite de la concertation (*comme demandé par courrier des Amis de la Terre, Groupe du Gers du 12/02/2026*).

Enfin, il est utile que les propositions issues de cette concertation, qui ne dépendent pas toutes de la mise en œuvre du SAGE, continuent d'être partagées avec les autres instances de décision ou de conseil sur le sujet de l'eau, afin de garantir une gestion durable et partagée de l'eau pour le territoire.

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Annexe 2 Tiré à part du document « Stratégie du SAGE NRG » : Synthèse de la Stratégie*

Annexe 1 Lexique

(Sources principales des informations : dossier SAGE NRG *et dossier de concertation © AMO)

AEP : Alimentation en Eau Potable

AMO : Assistant Maître d'Ouvrage

AREMIP : Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées.

Bassin versant : espace où tous les écoulements, en surface ou en profondeur, se dirigent vers le même exutoire (cours d'eau, lac ou mer)

CACG : Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne

Canal de la Neste et système Neste : 29 km, alimentation d'un système de rigoles de 90 km, et de 17 rivières, dont 12 dans le périmètre du SAGE

Centrale nucléaire de Golfech : près de Toulouse, hors du territoire du SAGE, bénéficie de 10Mm3 réservés dans la retenue de Gimone pour refroidir les deux réacteurs.

Chevelu hydrographique : 11 500 km de cours d'eau ont un fonctionnement hydrologique naturel/ 1700 km réalimentés via des aménagements divers.

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CLE : Commission Locale de l'Eau

Concertation continue: ce processus assure le continuum de la participation du public entre concertation préalable et enquête publique.

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement pays Gersois. Association valorisant le patrimoine naturel du département du Gers.

DCE : Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau transposée en droit interne par la loi du 21 avril 2004.

Eau bleue : eau visible et exploitée

Eau verte : invisibles elles représentent 70% des précipitations absorbée par le sol puis évaporées par la végétation naturelle ou cultivée.

En régie : délégué par convention à un autre organisme, ici les CPIE.

EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etiage : période de l'année où l'eau atteint son point le plus bas

Le groupement **EAUCEA/BRUN/MARC** accompagne la CLE en phase d'élaboration du SAGE.

ECLECTIC Expérience : AMO sur les phases de concertation.

INRAe : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'environnement.

Loi sur les grands barrages hydro-électriques, adoptée le 5 février 2026 approuvant le changement de régime des barrages hydro-électriques.

MO: Maître d'Ouvrage

Neste et rivières de Gascogne : l'ensemble fait partie du bassin Adour-Garonne. 13200 km de cours d'eau s'y écoulent de façon permanente ou temporaire.

ONF : Office National des Forêts

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Programme d'actions « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau » l'AREMIP est associée à l'ONF et la CACG pour porter le projet financé à 80% par l'AEAG et la région Occitanie. Le CD32 et 65 le soutiennent, le SAGE* n'est pas à l'origine du programme.

PPA : Personnes Publiques Associées lors d'une procédure (d'urbanisme par exemple).

PPVE : Participation du Public par Voie Electronique (tend à remplacer l'enquête publique, pas de tiers garant...)

Reddition des comptes : présentation des enseignements liés à la concertation

Retenues collinaires : petits plans d'eau situés en fond de vallons gascons, qui se remplissent majoritairement par la pluie ~ 3000

Ripisylve : ensemble de la végétation présente sur les rives d'un cours d'eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SAGE NRG : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SMEAG : Syndicat Mixte d'Equipement Aménagement de la Garonne

Sol : de sa qualité dépend sa capacité à stocker les eaux de pluie. C'est un véritable réservoir d'eau et un régulateur des précipitations.

SIG : Système d'Information Géographique

SYGRAL : Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne

Zones humides (ZU) : les milieux humides (tourbières, forêts alluviales...) sont des espaces entre terre et eau, caractérisés par la présence d'eau dans le sol, en surface ou de façon permanente ou temporaire (50% des ZU ont disparu en France entre 1960 et 1990 et depuis, la moitié des ZU continuent à être dégradées).

Annexe 2. Tiré à part du document Stratégie du SAGE NRG

Avant-propos [sage-nrg.gers.fr /ressources documentaires/ strategie](http://sage-nrg.gers.fr/ressources_documentaires/strategie)

La stratégie est une étape intermédiaire qui donne un cap pour la rédaction à venir du PAGD et du règlement. - deux documents dans lesquels les choix faits au niveau de la stratégie seront déclinés et détaillés. Elle représente la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des plans d'action et projets afin d'aboutir à un objectif déterminé, programmé sur le court ou le long terme. C'est une étape essentielle qui permet de s'appuyer sur les objectifs généraux retenus par la Commission Locale de l'Eau pour orienter le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. En effet, la stratégie, issue de la concertation avec les acteurs locaux, permet de définir la politique de l'eau sur le territoire. Ce document pose les grands défis du SAGE, donne les orientations et fixe un niveau d'ambition

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

« Chaque été, l'eau viendrait à manquer sur la majeure partie des coteaux et vallées de Gascogne, s'il n'y avait pas une organisation hydraulique originale et solidaire de ce territoire. Depuis plus de 100 ans, la gestion rigoureuse du canal de la Neste, puis des barrages de coteaux, est une des conditions majeures de l'aménagement du territoire, tel que nous le connaissons. La complexité et le rôle de ce dispositif a pourtant été oublié d'une grande partie de la population. L'enjeu de l'eau a longtemps été réservé à la sphère des techniciennes et techniciens. Cependant, depuis 2022, le succès réel de toutes les rencontres organisées par notre Commission Locale de l'Eau, auprès des partenaires, des habitantes et habitants, confirme que cet enjeu est devenu une préoccupation majeure. Les menaces climatiques, les préoccupations sanitaires concernant l'eau potable, les inquiétudes quant au cadre de vie, la biodiversité, ou le maintien d'une activité économique viable sont des motivations puissantes pour une nouvelle politique de l'eau. La stratégie proposée, issue sincèrement des attentes du territoire sur la base des données techniques et scientifiques, vise à concilier au mieux les ressources naturelles, et les actions d'aménagement économiquement réalistes. La force de ce travail collectif est de veiller à ce qu'une demande issue d'une catégorie d'acteurs ne vienne pas menacer d'autres secteurs d'activité, ou la qualité de l'environnement, ce qui nous impactera toutes et tous à terme. Cet équilibre fragile peut être tenu si l'on considère en continu le cycle de l'eau dans son ensemble, de la goutte de pluie au robinet, en passant par le sol. Il est peu probable que des réponses simples et immédiates suffiront à corriger les principaux désordres observés, et la stratégie doit s'inscrire dans le temps long. Or, la dynamique climatique mais aussi les évolutions sociétales et économiques modifieront certainement le contexte territorial, et il est nécessaire d'anticiper au mieux ces effets. C'est pourquoi, cette stratégie préfère des trajectoires à des objectifs stricts, mais aussi promeut le droit à l'expérimentation prioritairement à celui de l'interdiction. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux doit permettre au territoire de se projeter, d'adapter les usages et l'action publique « sans regret », de prendre des risques par l'expérimentation, mais aussi de prendre sa part dans les politiques d'atténuation des changements climatiques. Les multiples chemins de l'eau sont autant de défis et d'opportunités qui impliquent largement l'urbanisme et l'agriculture. Depuis le début de la démarche, il y a eu un consensus pour considérer que la bonne gestion des sols et du végétal est vitale pour les paysages, l'agriculture majoritairement pluviale, ou encore l'économie touristique. Erosions, pollutions, tarissement trop rapide des sources, ruissellements excessifs, inondations, perte de la biodiversité et des habitats... Le ralentissement de l'eau partout sur le bassin versant, en favorisant son infiltration dans les sols et en développant le végétal, apparaît aujourd'hui comme une des réponses les plus efficaces vis-à-vis des multiples impacts. Cela concerne directement l'urbain et le rural, en agissant sur les bassins versants, les cours d'eau, et les zones humides associées. Cependant, tout ne peut être

maitrisé et le risque zéro n'existera pas. Pour les enjeux de sécurité civile et la pérennité des infrastructures, il faut aussi savoir réserver une part de l'espace pour l'expansion des crues et la dynamique naturelle des cours d'eau. Dans son cheminement, l'eau ne doit pas être dégradée lorsqu'elle atteint les rivières où nous puisons l'essentiel de l'eau potable, aujourd'hui en péril. Les traitements de l'eau sont coûteux et restent vulnérables à certaines pollutions et à la température. Le principe de la réduction des pollutions à la source et de gestion des rejets diffus est donc une évidence. Les données scientifiques montrent que chaque parcelle joue un rôle. Le végétal et la mosaïque des cultures et des milieux, constituent la meilleure des assurances contre le risque qualitatif. C'est au travers de l'information, d'incitations contractuelles ou de démarches volontaires, principalement agricoles, que pourra s'engager une réelle stratégie foncière au service de la qualité des eaux et des milieux. La gestion quantitative reste aussi structurante puisque des débits suffisants toute l'année garantissent des équilibres entre milieux et usages. Les modifications lourdes du régime des eaux s'intensifient, avec la baisse du manteau neigeux des Pyrénées et la fonte plus précoce. Cela impliquera des durées d'étiage plus longues, en particulier pour les sources et ruisseaux des coteaux. Les économies d'eau, indispensables, réduisent la vulnérabilité des usages mais ne suffiront pas à garantir l'équilibre en période d'étiage. Pour les grandes rivières réalimentées artificiellement, la sécurisation politique, technique et économique des infrastructures et moyens de régulations hydrauliques doivent rester au centre des préoccupations. La création d'ouvrages de stockage pour l'intérêt général doit s'inscrire dans le cadre de projet de territoire. Les moyens de stockage pour les intérêts économiques captant une part du ruissellement répondent à des attentes ponctuelles, et doivent s'inscrire dans une politique soucieuse des effets cumulatifs, dans une solidarité amont aval. Quelques soient les solutions proposées pour accompagner ces évolutions, elles devront s'organiser autour d'un contrat collectif nécessitant la confiance de toutes et tous, dans les modalités de répartition des efforts et des bénéfices. Cette gestion collective est probablement le plus délicat des objectifs fixés. Il nécessite une mobilisation permanente des institutions comme des citoyennes et citoyens, pour rester ancrés dans le territoire. Notre stratégie repose non pas sur des solutions techniques ou de contraintes, mais plutôt sur le pari d'une large implication de nous toutes et tous. Elle repose sur la coopération, la diffusion de la connaissance, l'expérimentation et l'innovation : Donner envie, avancer ensemble par des exemples qui fonctionnent, des solutions, afin d'assurer une réelle transition de notre territoire qui permettra à nos enfants de continuer à y vivre.

En tant que membres de la CLE, élu.es, partenaires, citoyen.nes il nous revient de porter collectivement cette stratégie que nous allons préciser dans notre SAGE. »

N.B. Conformément aux préconisations de la CNDP aucun nom propre n'est mentionné dans ce rapport sauf ceux des élu.e.s. (cf.p.17).